

# CRISTALITE LISSE

## PEINTURE MINERALE LISSE A BASE DE SILICATE DE POTASSIUM



- Produit de peinture silicate à un composant (appellation conforme à FD T 30-808).
- Très bonne tenue des teintes minérales.
- Très bonne perméabilité à la vapeur d'eau (Sd = 0,001 m).
- Très bonne résistance aux agressions de l'environnement (ni thermoplastique, ni électrostatique).
- Biostatique

## IDENTIFICATION DU PRODUIT

**DÉFINITION** : Produit de peinture silicate monocomposant en phase aqueuse d'aspect mat pour la décoration et la protection des maçonneries et bétons. Répond à l'appellation de « peinture minérale » (conformément à FD T30-808).

### APTITUDE A L'USAGE :

**Fonction générale** : Produit de construction faisant l'objet d'une déclaration de performance pour son marquage CE selon l'usage prévu (cf. Conditions Générales d'Emploi et la DoP avec ses documents d'accompagnement – accessible comme indiqué dans l'encadré ci-dessous).

**Fonctions particulières par référence aux normes et/ou spécifications applicables ou à paraître :**

- Protection et décoration du béton ou de la maçonnerie.
- Bonne résistance du feuil aux agressions de l'environnement

**Caractérisation selon NF T 36-005** : Famille I, catégorie 1b<sub>1</sub>.

**TRAVAUX** : Neuf ou de rénovation.

**EMPLACEMENT** : A l'extérieur ou à l'intérieur. Traitement des murs intérieurs.

**DESTINATION** : Ravalement de façades.

**SUPPORTS** : Subjectiles en béton ou maçonnerie enduite conformes aux documents techniques d'emploi à respecter (cf. encadré DoP), et convenablement préparés.

**CONDITIONNEMENTS ET MISE A LA TEINTE** : Fût de 15 L net. Livré en blanc et teintes du nuancier LPF « CHAUX ET SILICATES ».

### CARACTÉRISTIQUES :

**Masse volumique** : 1,60 ± 0,05 kg/dm<sup>3</sup>.

**Extrait sec en poids** : 63 ± 2% (taux de matière organique < 5% sur la masse sèche)

**pH**: 11

**Point d'éclair** : Néant.

**DILUTION** : Avec Cristalite Fixateur.

**ASPECT DU FEUIL SEC** : Mat, lisse.

**CONSOMMATION** : Selon support : environ 0,200 L/m<sup>2</sup> - 220 g/m<sup>2</sup>

**TEMPS DE SÉCHAGE** : Sec au toucher : 2 à 3 heures. Recouvrable après 24 heures.

**CONTROLE QUALITÉ** : Les caractéristiques indiquées, du fait que le produit peut aussi s'apprécier comme un enduit de peinture, correspondent à celles pertinentes visées par le Fascicule normalisé FD T 30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU).

Evaluation et vérification de la constance des performances : cf. encadré.



# CRISTALITE LISSE

## PEINTURE MINERALE LISSE A BASE DE SILICATE DE POTASSIUM

### MISE EN OEUVRE

**APPLICATION** : Conditions d'exécution des travaux conformes aux documents techniques d'emploi à respecter (cf. encadré) qui se réfèrent aux normes et règles de l'art pour la préparation et l'apprêt des subjectiles, comme pour la mise en œuvre du revêtement, après nettoyage ou décapage approprié des revêtements existants si nécessaire.

Ne pas appliquer par température inférieure à 8°C et supérieure à 30°C, ni par grand vent. Humidité relative inférieure à 70%.

**MATÉRIEL** : Brosse et rouleau polyamide texturé de 14 à 18 mm.

### PREPARATION ET APPRET DU SUBJECTILE SELON PRESENTATION :

**Mousses et moisissures** : traitement préventif et curatif avec le décontaminant EFYMOUSE sans rinçage (cf. fiche descriptive).

**Planéité** : dressement ou ratissage avec GARNICHAUX – le cas échéant renforcé par l'armature R131 A 102, ou ENDUIT LPF25, éventuellement après impression avec IMPRIM CHAUX, ou IMPRIM PLUS en présence de résidus organiques après décapage.

Sur béton, maçonnerie enduite au mortier de liant hydraulique, de plâtre gros, ou de plâtre et chaux aérienne (hors maçonneries de parement), nu ou recouvert d'un revêtement minéral en bon état, ou sur enduits de la gamme LPF, ou sur enduits de peinture en intérieur : appliquer deux couches de CRISTALITE LISSE sur une couche de CRISTALITE IMPRESSION (cf. fiche descriptive).

**NETTOYAGE DU MATERIEL** : A l'eau.

### RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Protéger impérativement les surfaces vitrées et les parties en aluminium des menuiseries, susceptibles d'être altérées par les projections de CRISTALITE LISSE. Pour les mêmes raisons, le port de lunettes de protection est obligatoire.

### HYGIENE ET SÉCURITÉ

**Produit non inflammable** : Sans nécessité d'étiquetage spécifique.

**Sécurité en cas d'incendie** : se référer au classement de réaction au feu du revêtement à exécuter.

**Fiche de donnée de sécurité** : Produit irritant. Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) avant usage et port des EPI obligatoires. FDS accessibles sur le site [www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com) et sur [www.quickfds.fr](http://www.quickfds.fr)

**COV (directive 2004/42/CE et arrêté du 29 mai 2006)** : Valeur limite UE pour ce produit (catégorie A/c) : 40 g/L (2010). Ce produit contient max. : 40 g/L.

**Emissions dans l'air intérieur** : information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement A+.



### AUTRES INFORMATIONS

**Référentiel d'emploi** : NF DTU 59.1. – consulter la DoP du produit (cf. encadré).

**Supports spécifiques non mentionnés** : Nous consulter.

**Durée de vie** : Bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi des produits, dans des conditions normales, pour une durée de vie jusqu'à 10 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition, et de leur environnement, et qui peut être prolongée en entretenant/rénovant le revêtement (cf. encadré : FDES spécifiques La Pierre Fertile, déposées aussi sur la base INIES : [www.inies.fr](http://www.inies.fr), rubrique « revêtements extérieurs de façades »).

**Entretien d'aspect du revêtement** : Décontamination si nécessaire et rénovation avec le produit d'origine, ou par un revêtement organique selon le NF DTU 59.1.

**Conservation** : 1 an en emballage d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité. Après ouverture, nettoyer le couvercle et les parois de l'emballage, fermer hermétiquement, et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité (durée 3 mois environ).

**Traitement des déchets** : emballages et résidus non dangereux issus d'un produit destiné à des professionnels, traitables en déchet banal de chantier.



1404<sup>(1)</sup>

ALLIOS – La Pierre Fertile  
105 chemin de St-Menet aux Accates  
F 13011 MARSEILLE

13

(1)

ETA-11/0433 JEF COTHERM P.SE  
ETA-12/0221 JEF COTHERM P.LM  
ETA-13/0635 JEF COTHERM P.MP  
ETA-11/0434 TEKMATHERM P.SE  
ETA-12/0222 TEKMATHERM P.LM  
ETA-13/0636 TEKMATHERM P.MP

ETAG N°004

Composants d'ETICS

Finition



ETICS JEF COTHERM



ETICS TEKMATHERM

Cf. QR Codes ci-dessus pour consulter les DoP  
référencées donnant en niveau ou classe les  
caractéristiques essentielles des kits incorporant le  
produit, avec leurs documents d'accompagnement, ou le  
site [www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com) (copie papier sur demande)

(1) CPU en cours de certification

**Conditions Générales d'Emploi :** Le produit décrit dans cette fiche est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP), et doit être employé conformément aux présentes informations et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes de secteur NS P, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère, notamment : déclaration de ses performances « DoP » s'il est visé par une norme harmonisée ou le cas échéant par un document d'évaluation européen, selon la Directive européenne DPC N° 89/106/CEE avec son décret français d'application, ou le Règlement RPC N° 305/2011, qui l'a remplacée, impliquant son marquage CE, et fiches de données de sécurité « FDS », l'ensemble accessible sur le site Internet [www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com), et ce conformément à l'article 7.3 du RPC pour la DoP (dans des conditions qui pourront être fixées réglementairement par la Commission). Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Non destinés à jouer un rôle purement esthétique, ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction neuve ou de rénovation (mais ils peuvent l'être aussi pour de simples travaux de décoration en entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes). Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France des constructeurs pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des "EPERS". Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements de construction est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits (cf. § 3.6), assortie d'un entretien périodique du système réalisé. S'agissant de **produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP**, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (commercialisation dite « BtoB » et non « BtoC »).



# La Pierre Fertile

« Les Docks Mogador » - 105, ch. de St-Menet aux Accates – 13011 Marseille  
[www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com)

ALLIOS 0 810 901 733